



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 72810

Texte de la question

Mme Nadine Morano appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les données chiffrées du Gouvernement en matière de reconduite à la frontière. Elle souhaite connaître le nombre total d'individus reconduits à la frontière depuis cinq ans ainsi que les raisons justifiant les reconduites et les principaux pays destinataires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité que le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, lui indique le nombre de mesures de reconduite à la frontière (arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière, arrêtés d'expulsion, interdictions judiciaires du territoire) exécutées depuis cinq ans ainsi que les raisons justifiant les reconduites. Le tableau ci-dessous récapitule ces données statistiques. Il met en exergue la forte augmentation du nombre de mesures d'éloignement prononcées et exécutées et notamment des arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière, instrument juridique privilégié de lutte contre le séjour irrégulier qui représente en 2004 plus de 80 % des mesures exécutées. Priorité de l'action du Gouvernement depuis 2002, les évolutions constatées démontrent l'impact de la politique volontariste menée en la matière. Rendue possible par la mise en place des instruments législatifs issus de la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité et par la forte mobilisation de l'ensemble des services de police, de gendarmerie et des préfetures, cette évolution doit encore se confirmer. C'est la raison pour laquelle le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a décidé de donner une nouvelle impulsion à la politique de pilotage par objectifs de l'activité d'éloignement et fixé à 23 000 le nombre de mesures d'éloignement à exécuter pour l'année en cours. Pour conforter et améliorer ces résultats, un plan de lutte contre l'immigration irrégulière, décliné en actions destinées à lever les principaux freins à l'exécution des mesures d'éloignement, a été élaboré. Prenant appui sur une organisation nationale renouvelée via, notamment, la création d'un comité interministériel de contrôle de l'immigration, d'une police de l'immigration ou la généralisation des pôles départementaux de compétences, ce plan définit en outre des mesures opérationnelles, telle la mise en oeuvre d'un plan immobilier permettant d'accroître sensiblement les capacités d'accueil des centres de rétention administrative.

Mesures de reconduite à la frontière* prononcées
et exécutées entre 2000 et 2004
* (hors réadmission)

	2000	2001	2002	2003	2004	ÉVOLUTION 2000-2004 (%)
Mesures exécutées (hors réadmission)	9 230	8 604	10 067	11 692	15 560	+ 68,6 %

Dont Arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière	6 592	6 161	7 611	9 352	13 069	+ 98,25 %
--	-------	-------	-------	-------	--------	-----------

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72810

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8313

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 1029